



N° D'IMPRIMÉ C51285258

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE Contrôle technique périodique		(3) DATE DU CONTRÔLE 14/01/2022		N° DU PROCÈS-VERBAL 22264234																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																									
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 13/01/2024		Défaillances mineures : 5.3.2.a.1. AMORTISSEURS : Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l'essieu AVG 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé D Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 29/01/2020 : 43860 km																																																																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Contrôle technique périodique																																																																											
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																											
N° D'AGRÈMENT : S033C311																																																																											
(9) RAISON SOCIALE : SAS SERBART																																																																											
(3) COORDONNÉES : CONTROLE TECHNIQUE BX LAC AVE DES 40 JOURNAUX C/CIAL AUCHAN LAC 33300 BORDEAUX																																																																											
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																											
N° D'AGRÈMENT : 033C1378																																																																											
NOM ET PRÉNOM : FERRANDO PIERRE-ALEXANDRE																																																																											
SIGNATURE : 																																																																											
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																											
(2) Immatriculation et pays CB-111-XE (F)	Date d'immatriculation 24/02/2012	Date de 1 ^{ère} mise en circulation 24/02/2012																																																																									
Marque FORD	Désignation commerciale KA																																																																										
(1) N° dans la série du type (VIN) WF0UXXLTRUCB38328	(5) Catégorie internationale M1	Genre VP																																																																									
Type/CNIT M10FRDVP003W089	Énergie GO																																																																										
Document(s) présenté(s) Certificat d'immatriculation																																																																											
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 54114		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																									
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td></td> <td>-1.2 m/km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td>1 %</td> <td></td> <td></td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">716 daN</td> <td colspan="2">358 daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>290 daN</td> <td>271 daN</td> <td>146 daN</td> <td>134 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%) :</td> <td>7 %</td> <td></td> <td>9 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>290 daN</td> <td>271 daN</td> <td>146 daN</td> <td>134 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥58 %) :</td> <td colspan="4">78 %</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :</td> <td colspan="4">21 %</td> </tr> <tr> <td>Émissions à l'échappement</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité (0.52 m-1) C2 : <0.1 m-1 C3 : <0.1 m-1 C4 : <0.1 m-1 Moyenne : <0.1 m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :</td> <td>-0.9 %</td> <td></td> <td>-0.7 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :		-1.2 m/km			Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	1 %			0 %	Forces verticales :	716 daN		358 daN		Frein de service					Forces de freinage :	290 daN	271 daN	146 daN	134 daN	Déséquilibre (<20%) :	7 %		9 %		Forces de freinage (efficacité) :	290 daN	271 daN	146 daN	134 daN	Taux d'efficacité global (≥58 %) :	78 %				Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	21 %				Émissions à l'échappement					Opacité (0.52 m-1) C2 : <0.1 m-1 C3 : <0.1 m-1 C4 : <0.1 m-1 Moyenne : <0.1 m-1					Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.9 %		-0.7 %	
	AVANT		ARRIÈRE																																																																								
	G	D	G	D																																																																							
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-1.2 m/km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	1 %			0 %																																																																							
Forces verticales :	716 daN		358 daN																																																																								
Frein de service																																																																											
Forces de freinage :	290 daN	271 daN	146 daN	134 daN																																																																							
Déséquilibre (<20%) :	7 %		9 %																																																																								
Forces de freinage (efficacité) :	290 daN	271 daN	146 daN	134 daN																																																																							
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	78 %																																																																										
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	21 %																																																																										
Émissions à l'échappement																																																																											
Opacité (0.52 m-1) C2 : <0.1 m-1 C3 : <0.1 m-1 C4 : <0.1 m-1 Moyenne : <0.1 m-1																																																																											
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.9 %		-0.7 %																																																																								
PROCÈS-VERBAL N° : _____ DATE : _____																																																																											
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE : _____																																																																											

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.